

# Lettre d'infos aux partenaires N°17

JANVIER 2026

## Sommaire

- **Voeux de la Directrice**
- **Le règlement intérieur d'action sociale**
- **Nos dernières actualités**
  - Le congé supplémentaire de naissance
  - La revalorisation annuelle des pensions alimentaires
  - Le calendrier des versements
- **Orientations budgétaires et stratégiques 2026 : cap sur la petite enfance**
- **Mieux connaître l'action des Caf au service du logement**
- **L'animation de la vie sociale**
- **Le partenariat**
- **Zoom sur l'actualité des territoires**
- **Les publications de la Cnaf**

### Voeux de la directrice

Chères et chers partenaires,

En ce début d'année 2026, je souhaite au nom de toute l'équipe de la Caisse d'Allocations familiales vous adresser nos vœux nos plus chaleureux.

L'année écoulée a confirmé la force de nos collaborations et la pertinence de nos actions communes au service des familles et des publics fragiles de notre territoire. Votre engagement à nos côtés est un appui précieux pour relever les défis du quotidien et construire des réponses adaptées aux besoins des familles.

Pour cette nouvelle année, je forme le vœu que nos partenariats se renforcent encore, dans un esprit de confiance mutuelle et d'innovation partagée. Ensemble, continuons à œuvrer pour une société plus solidaire et inclusive.

Valérie GUILLOU

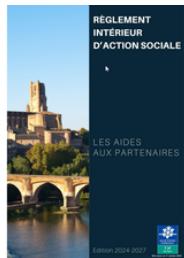


### POUR NOUS CONTACTER :

-  67 avenue Maréchal Foch  
CS 42350  
81012 ALBI CEDEX 9
-  [caf81-bp-action-sociale@caf81.caf.fr](mailto:caf81-bp-action-sociale@caf81.caf.fr)

**caf.fr** Retrouvez-nous sur le Caf.fr

### LE REGLEMENT INTERIEUR D'ACTION SOCIALE



Le règlement intérieur d'action sociale relatif aux aides aux partenaires est entré en vigueur pour la période 2024-2027. Ce règlement vise à définir les conditions d'octroi d'aides locales complémentaires aux aides nationales versées par la Caf. Présenté sous forme de fiches synthétiques, il recense l'ensemble des aides financières, à l'investissement et au fonctionnement, mobilisables par nos partenaires (collectivités, EPCI, associations).

**Une mise à jour effective au 1er janvier 2026.**

**Pour en prendre connaissance, cliquer sur l'image.**



# NOS DERNIÈRES ACTUALITÉS

## Le congé supplémentaire de naissance

**Un nouveau droit est créé en 2026 pour les jeunes parents : le congé supplémentaire de naissance.**

C'est un nouveau congé qui s'ajoute au congé de maternité, de paternité ou d'adoption, d'une durée maximale de deux mois.

L'objectif de ce dispositif, dans un contexte de baisse de la natalité, est de renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes, et de donner plus de temps aux familles pour concilier vie professionnelle et vie familiale en favorisant le bon développement de l'enfant dans ses premiers mois.



Peuvent en bénéficier, tous les parents d'enfants nés ou adoptés à partir du 1er janvier 2026, ou dont la date de naissance était prévue à cette date.

Ce congé supplémentaire est rémunéré à 70 % du salaire net le premier mois et 60 % le second mois. Il est versé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

Ce congé pourra être pris sous la forme d'un mois, de deux mois ou de deux périodes non consécutives d'un mois.

Le congé de naissance ne sera accessible qu'à partir du **1er juillet 2026**.

En effet, il a été adopté le 16 décembre dans le cadre du budget de la Sécurité sociale, et sera mis en œuvre dans un temps record -mais incompréhensible- de quelques mois.

## La revalorisation annuelle des pensions alimentaires



Pour en savoir plus,  
cliquer sur l'image.

Chaque année, la pension fixée par jugement, ordonnance ou convention parentale est revalorisée et indexée sur l'indice des prix à la consommation.

Cette revalorisation peut intervenir le 1er janvier de chaque année, mais aussi à la date anniversaire du titre exécutoire ou toute autre date décidée par le juge.

## Le calendrier des versements

En 2026, les Caf continuent de soutenir des millions de foyers en leur versant mensuellement de nombreuses aides sociales (allocations familiales, aides au logement, RSA, prime d'activité, AAH, etc.).

Le paiement est effectué le 5 de chaque mois, sauf si celui-ci se présente un samedi ou un dimanche.

Pour connaître le calendrier 2026 : [CLIQUEZ ICI](#)



# ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET STRATEGIQUES 2026 : CAP SUR LA PETITE ENFANCE



L'année 2026 confirme un engagement financier et stratégique fort de la branche Famille en faveur de la petite enfance. La hausse globale des budgets, la revalorisation de dispositifs clés et le déploiement d'axes stratégiques ciblés témoignent de notre volonté de vous accompagner durablement. Nous vous invitons à vous saisir pleinement de ces orientations et des dispositifs qui les soutiennent pour développer, consolider et innover dans vos projets au service des familles et de l'attractivité de vos territoires.

## Un Budget en Forte Croissance

### 7,874 milliards d'euros pour le FNAS

Cela représente une augmentation globale de 3,7 % par rapport à l'année 2025.



### +4,3 % de crédits pour la petite enfance

Une dynamique de croissance soutenue pour financer l'accueil du jeune enfant en 2026.

### Revalorisation massive des bonus territoires

### +9,4 %

Une hausse pour mieux accompagner les dynamiques locales spécifiques.

## Évolution des Dispositifs de Financement (Taux 2026)

Bonus mixité sociale et inclusion handicap

+1,95 %

Prestation de service Relais petite enfance (RPE)

+1,95 %

Prix plafond de la Prestation de service unique (PSU)

Maintenu après +2% en 2025

## Priorités d'Action et Objectifs Terrain



### Création de 17 000 nouvelles places

Un effort d'investissement maintenu pour répondre aux besoins de garde des familles.

### Renforcer l'attractivité et la qualité

Poursuite du bonus attractivité pour faciliter le recrutement et la fidélisation des professionnels.



### Innovation et inclusion territoriale

Soutien aux crèches expérimentales, aux projets itinérants et aux démarches écologiques.



## Malgré la baisse des naissances, le besoin structurel d'accueil reste constant sur notre département



### L'Effet de Ciseau (Offre vs Demande)

La contraction de l'offre d'accueil petite enfance (quasi exclusivement sur l'offre d'accueil individuel) est plus rapide que la baisse démographique.

La stabilité de l'emploi et la hausse de la monoparentalité maintiennent un **besoin structurel fort de solutions d'accueil formelles**.

## Facteurs de Maintien de la Demande

- La monoparentalité progresse : ↗ 14,8 % (2020) → 15,5 % (2022).
- L'activité économique reste haute : Taux d'activité des femmes 88,5 % / Hommes 93,5 %.



# MIEUX CONNAÎTRE L'ACTION DES CAF AU SERVICE DU LOGEMENT

Le logement est pour les Caf une thématique majeure. Elles proposent plusieurs aides au logement, dont l'APL, l'ALF et l'ALS, pour aider les locataires à réduire leurs charges de loyer. Mais elles s'engagent également sur d'autres axes pour faciliter l'accès au logement des jeunes et des familles précaires, ainsi que pour garantir la décence des logements. Petit tour d'horizon....

## Les Solutions Logement de la Caf : Accompagner et Améliorer l'Habitat dans le Tarn

En 2026, la Caf du Tarn réaffirme son rôle pivot dans le secteur du logement via trois axes majeurs : le soutien à l'autonomie des jeunes, la garantie de la décence des logements et le financement de structures à vocation très sociale pour les familles précaires.

### Soutien au Logement des Jeunes (18-30 ans)

#### Les Résidences Habitat Jeunes (FJT)

Des logements privés avec espaces collectifs et accompagnement socio-éducatif pour favoriser l'insertion sociale.



### Qualité de l'Habitat et Logement Très Social

#### Lutte contre la non-décence

Expertise technique de Solihab Tarn et déploiement du "permis de louer" sur 17 communes.



#### Dispositifs S'LOJ et Boutique Logement

Aide gratuite à l'accès au bail de droit commun et conseils personnalisés sur les droits.



#### Prêts et aides à l'installation

Prêts pour la caution, le premier loyer et prêt de matériel pour les moins de 25 ans.



#### Solvabilisation et Prêts (PAH)

Versement des aides au logement et prêts pour l'amélioration de l'habitat des ménages.

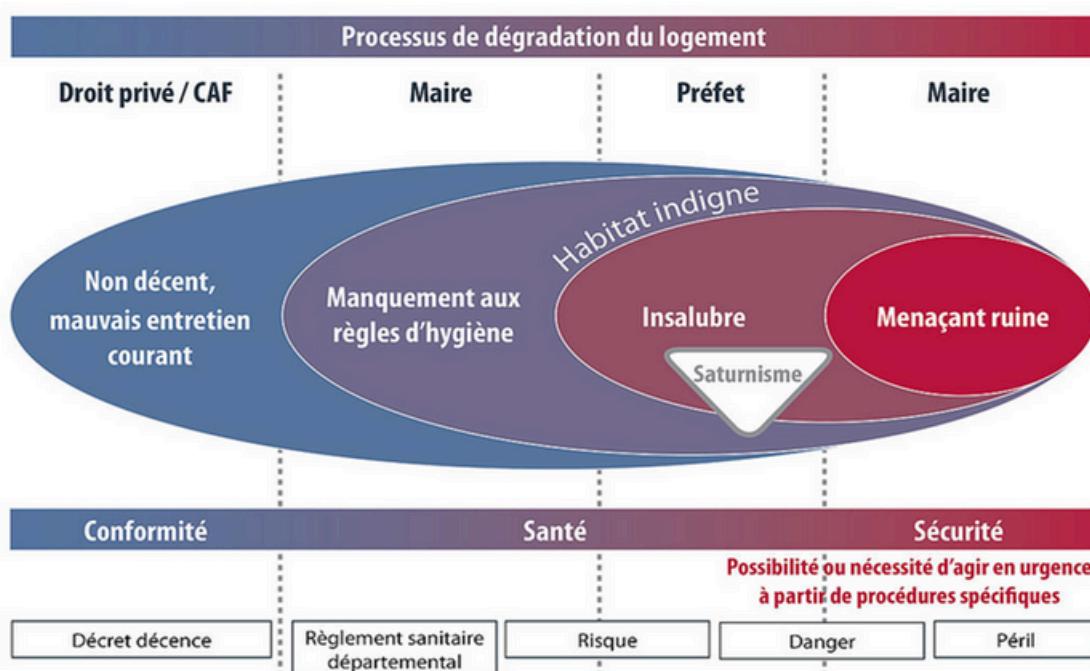


#### Le Prêt Insertion Logement (PIL)

Financement de logements à loyers très bas, réservés aux bénéficiaires de minima sociaux.

## Focus sur la lutte contre la non-décence des logements

Le rôle de la Caf en amont du processus dans le schéma d'analyse des situations :



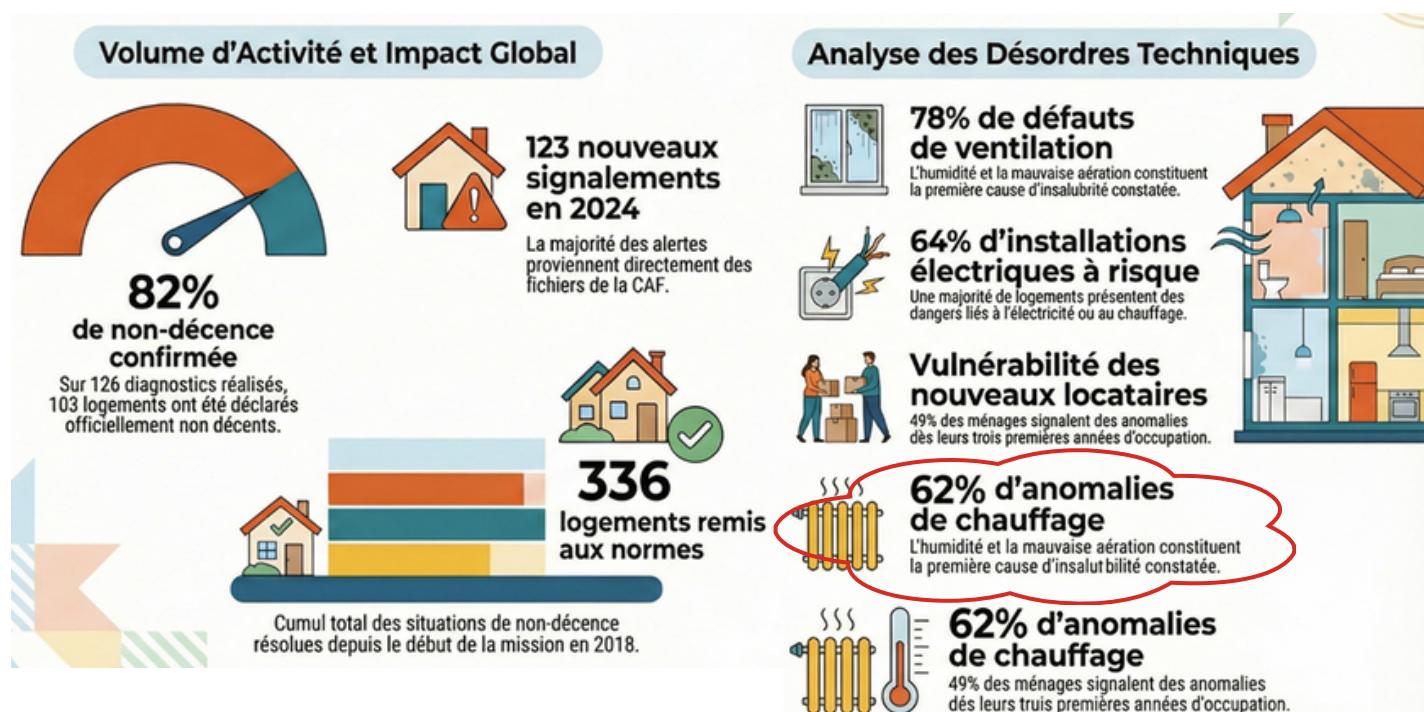
## Rôle des CAF dans l'application du décret décence

Critères minimaux pour tout logement loué

### Les 4 piliers du décret décence



Extrait du bilan 2024 relatif à l'intervention de Soliha\*, menée dans le cadre de la mission de diagnostics de non-décence confiée par la Caf :



\*SOLIHA, Solidaire pour l'Habitat est le premier réseau associatif national au service des personnes et de leur logement, il est présent sur tout le territoire national.

Ses membres partagent un projet associatif commun qui vise à :

- Produire une offre de logement à loyer maîtrisé favorisant la diversité de l'habitat dans les villes et les pays
- Adapter l'habitat aux besoins et aux usages
- Combattre l'habitat insalubre et indécent
- Travailler à la mise en œuvre d'accès durables des plus démunis à un logement et assurer leur accompagnement

Il est composé d'un réseau de bénévoles et de professionnels confirmés experts des métiers techniques, sociaux et de développement territorial à l'écoute des particuliers et des collectivités locales.



# L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

## SENACS

Le Système d'échanges national des centres sociaux et des espaces de vie sociale (SENACS) est un observatoire de l'animation de la vie sociale. Il donne à voir annuellement un portrait des centres sociaux et des espaces de vie sociale à échelle nationale, régionale et départementale. Depuis plus de 10 ans, a été institué un espace de dialogue et d'échange à l'échelle régionale entre acteurs (professionnels des Caf d'Occitanie ouest, fédérations, élus, bénévoles, professionnels des centres sociaux et EVS) autour des projets sociaux menés. Le fonctionnement opérationnel s'organise autour d'une campagne annuelle de collecte de données. Le questionnaire comporte un socle fixe d'indicateurs reconduits chaque année (gouvernance associative, participation des habitants, partenariats, ressources humaines et financières, etc.)

La démarche Senacs permet de rendre visible et visible ce que sont et ce que font les équipements d'animation de la vie sociale, en diffusant régulièrement des synthèses et analyses sur leurs activités.

## Cap sur le numérique, une vraie opportunité "à condition de ne perdre personne en route !"



Dans le cadre d'un accord cadre, les 8 Caf d'Occitanie ouest et La Fédération des Centres Sociaux d'Occitanie de l'Ouest (FCSOO - anciennement FIGO) se sont mobilisées pour proposer 4 grandes journées d'information et d'échanges sur l'Animation de la vie sociale (AVS) et le numérique. Si celui-ci offre aujourd'hui de nombreuses opportunités en matière de savoirs, de relations et de consommation, il peut également être source d'exclusion.

Les structures du Tarn ont participé à une de ses journées dans l'Aveyron le 18 novembre 2025. Ce temps fort a été l'occasion d'avoir un éclairage sur des connaissances autour du numérique et sur la valorisation de pratiques inspirantes dans les centres sociaux et des espaces de vie sociale



## LE PARTENARIAT

### La CAF du Tarn et France Travail renforcent leur collaboration au service des usagers

La CAF du Tarn et France Travail ont signé une nouvelle convention de partenariat visant à améliorer l'accompagnement des publics les plus vulnérables du département.

Ce partenariat s'articule autour d'objectifs communs :

- Déetecter plus précocement les situations de fragilité pour faciliter l'accès aux droits et prévenir les ruptures d'indemnisation,
- Lever les freins à l'emploi, notamment pour les bénéficiaires du RSA,
- Favoriser l'accès aux modes d'accueil des jeunes enfants,
- Fluidifier et simplifier les parcours des usagers entre nos deux institutions,
- Développer des actions conjointes d'information et de sensibilisation,
- Renforcer la coopération autour du recrutement, notamment via la Méthode de Recrutement par Simulation.



Cette signature marque une nouvelle étape dans notre volonté partagée d'offrir un accompagnement plus cohérent, plus visible et plus efficace, au plus près des besoins des familles et des demandeurs d'emploi du Tarn.

## L'Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés



Le 13 janvier 2026, la CAF du Tarn a signé la **convention AGIR** – Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés – avec l'opérateur du département du Tarn, représenté par ARALIA et SOLIDAC.

Le dispositif AGIR est un programme interministériel destiné à accompagner les réfugiés bénéficiaires de la protection internationale (BPI) dans leur parcours d'intégration, à travers un accompagnement global et coordonné sur les volets social, logement, formation professionnelle et emploi.

Cette convention marque un engagement commun des partenaires pour garantir un parcours d'intégration sans rupture, favorisant l'autonomie et l'insertion durable des personnes accompagnées sur le territoire tarnais.



# ZOOM SUR L'ACTUALITÉ DES TERRITOIRES

## Des partenariats territoriaux renouvelés au service des familles

La Caf du Tarn renouvelle son partenariat avec les Communautés de communes Sor et Agout et Cordais Causse, à travers la signature de Conventions Territoriales Globales (CTG).

Véritable outil de coopération, ce dispositif permet de structurer une démarche commune au service des habitants et du projet social de territoire. En fédérant les acteurs locaux autour d'objectifs partagés, la CTG favorise la continuité et le développement des actions en petite enfance, enfance-jeunesse et parentalité. Elle offre également un cadre propice à l'innovation et à l'expérimentation de nouvelles réponses aux besoins des familles, à l'image du RPE au Carré, initiative inspirante portée par le territoire (Cf article ci-dessous).

Cette alliance traduit une vision partagée : celle d'un accompagnement renforcé et cohérent des familles, ancré dans les réalités de chaque territoire.



Sor et Agout



Cordais Causse

## RPE<sup>2</sup> - Relais Petite Enfance et Emploi - Comment favoriser l'insertion via la petite enfance dans le Sud du Tarn ?

Dans le cadre de la Loi pour le Plein Emploi (18 décembre 2023), un diagnostic sur le bassin Sud du Tarn a mis en lumière la nécessité d'accompagner davantage les familles – notamment monoparentales – en levant les freins à l'insertion : garde d'enfant, mobilité, linguistique, accès aux droits...

C'est ainsi qu'est née l'action expérimentale "RPE<sup>2</sup> : l'insertion professionnelle via l'entrée petite enfance", portée par le Comité Local pour l'Emploi et co-pilotée par la Caf du Tarn et la CC Sor et Agout, avec le soutien de l'Etat, du Conseil Départemental du Tarn et du Conseil Régional.

### 👉 Pourquoi RPE<sup>2</sup> ?

Pour faire converger Réseau Pour l'Emploi et Relais Petite Enfance et créer de nouvelles synergies au service des familles.  
L'action se concrétise par :

- Un flyer à destination des professionnels
- Une Instance RPE<sup>2</sup> pour partager les situations familiales
- Des interventions et immersions croisées



### 💡 Une dynamique innovante pour mieux soutenir les parcours d'insertion sur le territoire.



# LES PUBLICATIONS DE LA CNAF

**L'e-ssentiel** est un 4 pages, avec une dizaine de parutions par an.

Il vise à donner « un bref aperçu » de travaux finalisés, en proposant une présentation très synthétique de travaux scientifiques souvent complexes et nuancés.

## Dernières parutions :

N° 230 - [Les assistantes maternelles : statuts et modes d'exercice dans six pays de l'Union européenne](#)

N° 231 - [Accueils de loisirs : des services incontournables pour les familles. Baromètre des temps péri et extrascolaires](#)

N° 232 - [L'accueil ponctuel en crèche : pratiques et enjeux d'un travail socio-éducatif en milieux populaires](#)

## [Publication d'un guide national sur la guidance parentale dans les troubles du neurodéveloppement](#)

La Délégation interministérielle à la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement (TDA) publie un guide pratique destiné aux familles et aux professionnels pour accompagner les enfants présentant un TND (autisme, troubles « dys », TDAH, trouble du développement intellectuel).

